

Date de dépôt : 6 avril 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Marjorie de Chastonay : Est-ce que l'Etat de Genève veut vraiment un centre commercial de plus aux alentours de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au-delà du cadre légal pour intervenir et l'empêchement pour le Conseil d'Etat d'agir juridiquement, le Conseil d'Etat envisageait en novembre dernier de maintenir les relations politiques afin de discuter de l'opportunité ou de l'inutilité de la construction d'un centre commercial nommé OPEN.

Or, récemment, certaines associations dont le « Collectif STOP au projet OPEN » ont appris que des discussions étaient en cours sur l'éventuelle mise en service d'une ligne de bus TPG, le 69.

Au-delà du fait qu'il y a un procès en cours contre le centre commercial OPEN, et au-delà des impacts environnementaux et des ceux sur l'économie locale, ma question est la suivante :

Est-ce vrai que les TPG vont mettre en place le bus 69 afin d'assurer la liaison entre Meyrin et Crozet et de desservir le centre commercial OPEN ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les lignes transfrontalières entre la France et la Suisse sont gérées depuis 2006 par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) des Transports Publics Transfrontaliers sis à Archamps en Haute-Savoie. Ce groupement, dont font partie le canton de Genève, le canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communautés d'agglomération du Pays de Gex et de Thonon et la Communauté de communes du Genevois, gère les lignes de transport public reliant ces différents territoires, chaque membre assurant le financement de l'offre propre à leur territoire.

Les lignes urbaines transfrontalières sont actuellement en cours de renouvellement, et une procédure d'appel d'offres sera lancée en juin 2022, afin de renouveler les contrats actuels qui arrivent à échéance en décembre 2023. L'assemblée du GLCT attribuera les futurs contrats en mai 2023. Dans ce cadre, le canton de Genève et les communautés d'agglomération ou de communes définissent conjointement l'offre de services qui sera mise en place sur la durée du contrat, soit jusqu'en 2029.

Les Transports publics genevois (TPG) pourront postuler s'ils le souhaitent, sans aucune garantie quant au résultat, puisque toutes les candidatures seront analysées selon les règles et critères établis dans le cahier des charges de la procédure respectant le droit européen en vigueur. Ainsi, les TPG ne sont pas responsables des tracés. C'est l'autorité organisatrice territoriale compétente, à savoir, dans le cas présent, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Concernant les liaisons entre le Pays de Gex et le canton de Genève, une ligne entre Meyrin-Gravières et Crozet est effectivement envisagée.

Cette ligne permettra d'une part de renforcer la desserte entre Saint-Genis-Pouilly et Genève dans la perspective de la création d'un important P+R (env. 800 places) à l'entrée de la commune française, et d'autre part de répondre aux besoins de desserte interne au Pays de Gex en offrant une desserte en transport public aux communes de Chevry et de Crozet, qui ne sont actuellement pas desservies. Pour rejoindre ces communes, la ligne passera effectivement par la zone industrielle et commerciale de l'Allondon.

Les lignes de bus du pays de Gex ont d'abord été pensées pour desservir et rabattre les communes françaises du pied du Jura sur les infrastructures de tramway genevoises, mais elles permettent par la même occasion de desservir des zones commerciales et de loisirs qui se trouvent sur leurs tracés. C'est le cas par exemple de la ligne 68 qui dessert le centre Migros de Thoiry, ou la ligne 64 qui dessert le centre Leclerc de Ferney. Le tracé de la nouvelle ligne

entre Saint-Genis-Pouilly et Crozet passera donc effectivement par la zone industrielle et commerciale de l'Allondon, mais sans que ce soit sa vocation principale.

A ce titre, la création de la ligne entre Meyrin-Gravières et Crozet est à ce stade planifiée pour fin 2023 à une cadence 30 minutes en heures de pointe et 60 minutes en heures creuses, indépendamment de l'ouverture du centre commercial OPEN, celle-ci étant quant à elle prévue à une date ultérieure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO